

**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 36 (1928)

**Heft:** 2

**Artikel:** Recommendations aux parents

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-973990>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dans la nouvelle Convention de Genève où ses états de services plusieurs fois centenaires lui feront une place à part,

et où il aura certainement à assumer une tâche auxiliaire de la plus grande utilité.  
D<sup>r</sup> M<sup>l</sup>.

### Recommandations aux parents.

La Commission scolaire centrale de la ville de Zurich a adressé aux parents des écoliers l'appel ci-dessous :

Parents, si vous voulez que vos enfants demeurent en santé et que leurs facultés restent éveillées, qu'arrivés à l'âge adulte ils soient armés pour la lutte pour la vie, respectez les règles suivantes :

1° A la tombée de la nuit, la place de l'enfant est dans la maison et non en rue.

2° Jusqu'à l'âge de 10 ans, il lui faut 12 heures de sommeil, de 10 à 17 ans, 10 au moins.

3° Occupez vos garçons comme vos filles à des travaux domestiques ; en les enlevant à l'influence néfaste de la rue, vous les accoutumerez à jouir de la vie

de famille et aurez soin de régler l'effort d'après les forces de chacun d'eux.

4° N'exigez pas d'eux un travail productif en dehors de la maison, car souvent leurs forces sont mises à une trop forte épreuve, leur intérêt pour les choses de l'école décline et l'argent qu'ils gagnent constitue pour eux une source de tentations.

5° Ne dépassez pas la mesure en ce qui concerne les leçons de musique, de danse, de sténographie, etc.

6° Les écoliers ne doivent être membres d'aucune société.

7° Ne conduisez jamais les enfants au cinéma.

### Mort de froid.

Pendant les grands froids de l'hiver, on lit souvent dans les journaux que l'on a trouvé dans la neige un homme mort de froid, car, chose frappante, ce sont presque uniquement des hommes qui meurent ainsi gelés. Le Bureau fédéral de statistique a enregistré pour les années 1921/24, 55 décès par le gel chez les hommes, contre seulement cinq chez les femmes. A coup sûr, c'est une mauvaise langue qui a prétendu que cela venait de ce que les hommes ne trouvent que tard la porte d'où l'on sort de l'auberge, et

pendant elle ne paraît pas avoir eu entièrement tort car, d'après ce même Bureau de statistique, sur les 55 hommes morts de froid, 35 étaient des alcooliques.

Le fait que l'Expédition suisse au Groenland, en 1912, sous la direction du professeur de Quervain, a exclu tout alcool de ses approvisionnements, est une des preuves les plus frappantes que les boissons alcooliques ne réchauffent pas, malgré l'illusion de chaleur qu'elles procurent.

### Vom Büchertisch.

Illustrierte schweizerische Schülerzeitung „Der Kinderfreund“. Im Auftrage des Schweizer.

Lehrervereins herausgegeben von der Schweizer. Jugendschriftenkommission. Redaktion N.